

Exposition « People Advisory Explicit Music »

Proposition de visite – animation

1. Remarques préalables :

Ce canevas d'animation est avant tout une proposition, celle-ci peut être ajustée en fonction du public (âge, objectifs, prérequis, ...) et des moyens à votre disposition (temps, matériel, espace, ...). Le dossier thématique « People Advisory Explicit Music. La censure et le monde musical » construit autour de l'exposition constitue une ressource de base pour l'animateur-trice.

2. Informations générales :

Public cible : à partir de 14 ans pour un groupe de maximum 25 personnes

Timing : 100min

Objectifs de cette visite-animation :

Par le biais d'une visite active de l'exposition « People Advisory Explicit Music », il s'agit :

- ➔ de prendre conscience des relations entre art et pouvoirs hier et aujourd'hui et de l'intérêt d'une meilleure compréhension de ce phénomène en tant que citoyen
- ➔ de conscientiser à la complexité inhérente à la notion de « censure »
- ➔ d'initier un large public à la musicodiversité.

Matériel nécessaire (pour un groupe de 25 participant-e-s) :

- 3 paquets de post-it de couleurs différentes
- 25 bics
- 1 feuille de brouillon/ participant-e-s
- Tables + chaises en suffisance
- 5 affiches A3 titrées : « Qui ? », « Quoi ? », « Comment ? », « Pourquoi ? » et « Envie de dire... »
- 1 paddex + feutres indélébiles

3. Déroulement général de l'animation :

A. Introduction

Mise en contexte des objectifs de l'exposition en regard des missions de l'association Territoires de la Mémoire, présentation générale de l'exposition « People Advisory Explicit Music » et des différents supports qui la composent et première appréhension du lien entre art (en l'occurrence la musique) et pouvoirs, dont la censure.

Proposition de kino à diffuser à l'issue de cette partie : « La fabuleuse histoire de la censure »

B. Mise en activité autour de la notion de censure

Après une première réflexion individuelle, travail en sous-groupes permettant de découvrir l'exposition de manière active et de construire une définition commune de la censure dans le monde de la musique.

Proposition kino à diffuser à l'issue de cette partie : « Smokey »

C. Mise en activité autour des notions de « bon » en regard de « mauvais goût »

Travail en sous-groupes sur base d'extraits musicaux et de clips vidéos permettant de réfléchir aux notions de « bon » et de « mauvais goût » et de prendre conscience de notre rôle dans les mécanismes de censure.

Proposition kino à diffuser à l'issue de cette partie : « Autoradio »

D. Moment d'expression libre

Ce dernier moment vise à permettre à tout un chacun de laisser une trace à l'issue de sa visite de l'exposition.

Proposition kino à diffuser à l'issue de cette partie : « Quiz »

Déroulement détaillé de la visite-animation de l'exposition « People Advisory Explicit Music »

A. INTRODUCTION (15')

1. Mot de bienvenue (espace animation)

- Présentation de l'association « Les Territoires de la Mémoire » et de ses objectifs
- Présentation rapide de l'exposition et des différents supports présents (panneaux, vinyles, kinos, playlist, QRcode, dossier thématique...)

2. Introduction (espace animation)

2.1 Art et pouvoirs

→ QUELLE EST LA PLACE DE LA MUSIQUE DANS NOS SOCIÉTÉS ?

La musique ne constitue pas un besoin vital, une ressource essentielle à la survie de l'Homme et pourtant, elle est omniprésente (que ce soit à la maison, au travail, à l'école, en faisant nos courses, dans l'espace public, dans les lieux de culte, à la télévision, lors des grands événements ...).

La musique a différents pouvoirs : distraction, émotion, humoristique, relaxation, transmission d'un message, dénonciation d'une situation, arme de torture, auxiliaire pour la prière, pour la méditation, chant de ralliement, chant thérapeutique, ... **et en cela peut servir ou au contraire contrecarrer d'autres pouvoirs.**

Les trois axes (propagande, résistance, censure¹) :

a) Propagande :

La musique entretient parfois un rapport intime avec le pouvoir et son idéologie. **C'est le cas lorsqu'elle est utilisée comme outil de propagande** (*propagande = manipuler les images/la culture/la musique pour mieux manipuler les foules dans leurs pensées et actions*). La musique peut avoir été créée en ce sens ou avoir été « récupérée » par un pouvoir.

La musique a, en outre, un pouvoir fédérateur tout particulier : tout le monde peut fredonner, chanter, interpréter une mélodie²... il s'agit d'un média qui rassemble et permet, lorsqu'il est interprété par un plus ou moins grand groupe d'individus, de faire ressentir un sentiment d'appartenance.

Exemple : Les Chœur de l'armée Rouge, comme tous les chœurs militaires, est un chœur qui a été originellement créé pour remonter le moral des troupes et diffuser des idéaux, en l'occurrence les idéaux révolutionnaires soviétiques³.

Quelques exemples de chansons : *La guerre sacrée (Sviechenaïa Voïna)* ; *L'Armée Rouge est la plus forte* ; *Le chant des partisans russes* ; *Si demain arrive la guerre* ; *la musique de Wagner* ...

¹ Attention, cette présentation est volontairement schématique et figée. La réalité est bien sûr plus complexe, mouvante et nuancée.

² Ce qui n'était pas vraiment le cas avec la peinture/sculpture, ... expressions artistiques qui sont souvent perçues comme moins « faciles d'accès »

³ <http://www.franceinter.fr/emission-pop-co-armee-rouge-as-tu-des-choeurs>

b) Résistance

D'autre part, **un artiste ou une œuvre musicale peut s'inscrire ou être inscrite dans une logique contestataire, d'opposition plus ou moins marquée vis-à-vis d'un pouvoir.** La production musicale en question peut nous amener à nous questionner et à prendre position.

Exemple 2 : Fela Kuti, *Zombie*

Ce morceau antimilitariste du chanteur nigérian Fela Kuti dénonce le contexte de guerre et l'aveuglement des militaires qui suivent sans discuter les ordres de leurs supérieurs, tels des zombies, des morts-vivants. Pour la junte militaire alors au pouvoir au Nigéria cette chanson a été la « provocation de trop ». En raison de ses prises de position, Fela Kuti a été menacé et violenté et a fini par s'exiler.

c) Censure/interdiction ...

Enfin, **le risque d'interdiction, de contrôle, de blocage,** est toujours présent pour les artistes et/ou les œuvres qui dénoncent, qui dérangent, qui bouleversent les conventions...

Exemple : Indochine, *College Boy*

Le clip de cette chanson, réalisé par Xavier Dolan, montre un adolescent, harcelé, humilié et violenté par ses camarades d'école avant d'être crucifié et criblé de balles. Indochine souhaitait dénoncer, par ce morceau et ce clip vidéo, la violence à l'école et l'homophobie, des thèmes récurrents pour le groupe. Début mai 2013, le conseil supérieur de l'audiovisuel français (CSA) envisage d'interdire le clip aux moins de 16 ans ou aux moins de 18 ans et menace de sanctions les médias audiovisuels qui le diffuseraient au nom de la protection de la jeunesse et de la lutte contre les « atteintes à la dignité humaine ». Xavier Dolan justifie son choix en expliquant que la violence montrée dans le clip n'est pas gratuite mais destinée à dénoncer une violence réelle, ajoutant que cette prise de position du CSA n'a finalement donné qu'une plus grande visibilité à son travail ...

En quoi les paroles d'une musique pourraient-elles être « dangereuses » ? Pourquoi certaines musiques sont-elles interdites/modifiées ?

- ⇒ Car la musique peut potentiellement tous nous toucher et est très facilement diffusable et appréhendable
- ⇒ Car au contraire d'une œuvre qui peut être détruite, brûlée,... les paroles d'une musique, les airs... peuvent être facilement retenus, retranscrits et partagés par le plus grand nombre
- ⇒ Car pour certains la musique, et surtout les paroles de certaines chansons, peuvent pervertir l'esprit de ceux qui l'écoutent.

N'omettons pas non plus l'autocensure que s'imposent parfois certains artistes face aux réactions réelles ou supposées des récepteurs d'une œuvre musicale ou pour se conformer aux attentes réelles ou supposées des producteurs : certains mots/idées sont censurés ; certains thèmes sont au contraire privilégiés, ...

2.2 Recueil des représentations autour du mot « censure »

Consigne :

Chaque participant-e est invité à rédiger sur un post-it ce qu'évoque pour lui ou elle le mot « censure », plus particulièrement dans le monde musical. Chacun-e peut également citer un exemple de censure musicale de sa connaissance.

Ces post-it sont placés sur le panneau « Quoi ? »

Échanges attendus :

ne pas dire, ne pas diffuser, interdire, emprisonner ...

2.3 Diffusion du kino : « La fabuleuse histoire de la censure » + questionnaire

Le kino « La fabuleuse histoire de la censure » constitue une accroche collective ludique avant la découverte et le travail autour de l'exposition. Il permet d'échanger sur base des connaissances et opinions préalables des participant-e-s et d'initier une première réflexion sur la notion de « censure ».

Qu'est-ce qu'un kino ? :

Les kinos sont des courts-métrages qui sont réalisés en 48h/72h par des passionnés de cinéma.

Ce sont des productions libres et indépendantes.

Le principe est de « Faire bien avec rien, faire mieux avec peu, mais le faire maintenant ! »

C'est une véritable communauté de kinoïtes qui organise des projections et des Kabarets (inter)nationaux.

Les kinos qui sont projetés dans cette exposition ont été produits dans le cadre du programme d'activités « Bibliothèque Insoumise » des Territoires de la Mémoire par, notamment, Kino Liège, Kino Paname et Kino Bobo (Burkina Faso).

Consigne : Qu'amène ce kino ? Que nous dit-il sur la censure ? Peut-on tisser des liens avec la situation actuelle en Belgique ?

Echanges attendus :

Le kino aborde de manière humoristique deux censures particulières : une censure institutionnelle et une forme d'autocensure.

- *Censure institutionnelle : interdire ou ne pas diffuser en radio parce que :*
 - *Musique contre-pouvoir*
 - *Antimilitarisme*
 - *Parce que sexe, drogue, politique....*
- *Auto-censure = 3 pilules*
 - *Contre engagement politique*
 - *Pour restreindre les pulsions de révolte*
 - *Encourager / décourager ? les attitudes déviantes*
 - ➔ *Avec pilule jaune : bon contrat + accès au carré VIP des discothèques*

Les résultats sont plutôt « bons », mais malgré tout, des artistes continuent à désobéir ...

➔ PEUT-ON TISSER DES LIENS AVEC LA SITUATION ACTUELLE EN BELGIQUE ? POURQUOI S'INTÉRESSER À CETTE THÉMATIQUE AUJOURD'HUI EN BELGIQUE ?

En Belgique, il n'y a pas à proprement parler de censure musicale exercée ouvertement par des

grandes institutions. Mais la censure, au sens large du terme, est multiple et peut s'exercer à tous les niveaux d'une société, de manière plus ou moins visible. Actuellement, il s'agit souvent moins d'utiliser l'interdiction que de faire la promotion d'un modèle artistique donné (notamment à des fins économiques), remplir les espaces de diffusion avec celui-ci et ne plus laisser de marges aux genres musicaux différents et/ou innovants.

Par ailleurs, l'état de la liberté d'expression au sein d'un Etat nous renseigne sur « la santé » de la démocratie/société. C'est une sorte de baromètre de « vigilance » qui nécessite une connaissance suffisante en la matière que pour être activé le moment venu.

Dès lors, cette visite-animation a pour objectif, sur base d'un travail mené autour de l'exposition « People Advisory Explicit Music », de permettre à tout un chacun de découvrir la réalité de la censure dans toute sa complexité hier et aujourd'hui, ici et ailleurs.

d) MISE EN ACTIVITE : autour de la notion de censure (40')

1. Découverte de la notion de censure en sous-groupes

Après une première réflexion individuelle, travail en sous-groupes permettant de découvrir l'exposition de manière active et de construire une définition commune de la censure dans le monde de la musique.

Consigne :

Chaque groupe va travailler sur 2 panneaux de l'exposition « People Advisory Explicit Music » et 1 chanson et y sélectionner 3-4 informations intéressantes qui devront être communiquées par la suite au reste du groupe.

Concrètement, voici les différentes étapes de travail :

- *sélectionner 3-4 infos sur les panneaux/chanson*
- *écrire chaque info sur un post-it*

2. Mise en commun en grand groupe, espace animation

Consigne :

Chaque groupe va venir présenter ses 3-4 infos et les regrouper sur les panneaux (« Qui ? », « Quoi ? », « Comment ? », « Pourquoi ? » et « Envie de dire... »). Concrètement, nous allons procéder de cette manière :

- *Chaque groupe présente ces 3-4 infos au grand groupe (chacun prend la parole)*
- *Ensuite chacun colle le post-it sur les affiches (qui, quoi, comment, pourquoi, envie de le dire...) et explique son choix au groupe*
- *Finalement, chacun peut demander des précisions aux groupes*

Exemples d'informations attendues⁴ :

Quoi?

- Définitions :
 - Pouvoirs qui définissent et contrôlent ce qui est acceptable en termes de production musicale (morceau dans son entièreté ou en partie, paroles, vidéo-clip, spectacle, ...) / Imposer une ligne directrice, rejeter ce qui n'y correspond pas/ Examen préalable, fait par une autorité
 - Motifs légitimes ? illégitimes ? (cf. censure positive) /Il existe différents niveaux de

⁴ Non exhaustif

justification à l'acte de censure

- Acte d'interdiction/de contrôle que des hommes imposent à d'autres (artistes, public, ...)/ duo interdiction et instrumentalisation
- VS liberté de parole et d'opinion, pas une question de goût et d'accord (le contenu des paroles de toutes les chansons n'est pas nécessairement cautionné)
- Hier et aujourd'hui
 - Hier nazisme... (art dégénéré) VS radio Londres, radios pirates clandestines britanniques anglophones sur bateaux en eaux internationales
 - Aujourd'hui... aussi ... (étiquette : Parental Advisory Explicit Content) VS notamment des plateformes de téléchargement libre et actions engagées en faveur de la liberté d'expression.
- Lutte par des collectifs, organisations internationales indépendantes (Freemuse)⁵
- Posture de contre-pouvoir, exemples de chansons engagées pour éveiller les consciences
- Une révolte par les mots contre les abus de pouvoir et les inégalités

Comment ?

- Interdire ou rendre difficile la diffusion, la production
 - Ne plus passer à la radio : bannir des ondes
 - Festivals annulés : réputation dérangeante des artistes/chansons, raisons politiques, violations de la loi
 - Ne pas financer
 - Dénigrer
- Justice, artistes exclus
 - Artistes rejetés, exclus, pressions exercées
 - Menacer physiquement
 - en dictature, ... risques aussi pour la famille (Fela Kuti)

Poursuites judiciaires pour « diffamation publique », « incitation à la haine aux meurtres », ...

Qui ?

- Censeurs
 - censure exercée par les fournisseurs d'accès Internet
Internet= vecteur privilégié pour diffuser musique/vidéo (censure ou contre-censure)
 - Etat, représentant-e-s de cultes, classes sociales, grandes entreprises, ...
- Censurés
 - Les censurés peuvent être privés de travail et plus si dictature (nazisme : déportation)
 - Ex. Rappeur
- Auto-censure
 - Préserver enfants ? décider ce qui est bon ? / Censeurs au quotidien ?

Pourquoi ?

- Raisons invoquées pour censurer :
 - Question de la morale
 - Un ensemble de règles et de normes relatives au bien/mal, juste et injuste
 - Chansons blasphématoires= injurieux/immoraux vis-à-vis du divin
 - Violence
 - Éviter l'incitation à la haine
 - Expression d'une colère contenue dans les banlieues
 - Dénoncer des éléments politiques et/ou économiques
 - Lorsque la musique est critique, l'appareil répressif des Etats peut alors se

⁵ <http://freemuse.org/>

- mettre en branle...
 - Critique de la dictature en place (Fela Kuti)
 - Ex. Hymne antimilitariste universel
- « Un tract, on ne le lit qu'une fois, une chanson, on l'apprend par cœur »
- Une unique culture musicale
 - Vouloir imposer une seule et même culture (rejet particularismes et oppositions)

Envie de le dire/écrire

- Musique = peut aussi être un outil de résistance, de contre-pouvoir
 - Musique donne de l'espoir aux individus
- Inefficacité de la censure
 - Artistes trouvent des subterfuges à la censure
 - Existe d'autres solutions que le bannissement
 - Label de dissuasion mais entretemps (« Parental Advisory Explicit Content ») = argument de vente
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : pour la liberté d'expression musicale
- La censure..*in fine* : pas si simple que ça ...
- Collectif et individuel
 - Ex : Chostakovitch (stalinisme) avec alternance : bonne grâce et exclusion
 - Logique de la censure évolue au fil du temps, évolution des mœurs
- En lien avec les Territoires de la Mémoire : lutte contre les idées liberticides
- Artistes
 - Fela Kuti *Zombie*
 - Excellent ! The Cure !
 - Ministère A.M.E.R
- Importance de la musique : fait partie intégrante de l'identité des groupes humains.

3. Synthèse par l'animateur à partir des affiches, espace animation

Synthèse des affiches:

- **Quoi et Comment ?**

La censure est un mécanisme d'interdiction, de contrôle, qui, on le constate, a une longue histoire derrière elle. Elle est en changement permanent et peut prendre des formes variées (interdire ou rendre difficile la production, la diffusion, dénigrer, engager des poursuites judiciaires, menacer les artistes, ...), évoluant dans le temps et dans l'espace.

- **Qui ?**

La censure peut venir de différents « niveaux de pouvoir » (individuel, politique, économique, religieux, ...) et, dès lors, avoir des impacts divers sur tous les citoyens (de la censure parentale par exemple à la censure étatique dans le cadre d'un régime autoritaire).

- **Pourquoi ?**

Ses fonctions peuvent varier (cf. les nombreux pouvoirs de l'art et plus particulièrement de la musique) : exemple = pour maintenir un ordre établi ou promouvoir une toute autre idéologie. Dans tous les cas = notion de contrôle. Un individu ou un/des groupe d'individus définit/nissent ce qui est bon ou pas, de bon ou de mauvais goût, dangereux au nom de certaines valeurs ou non.

- **Envie de dire**

Tout ceci rend la censure difficile à définir et donc également à repérer au 1er coup d'œil. Y être vigilant nous amène également à nous interroger sur nous-même et sur la société dans laquelle nous évoluons.

Sur nous-même : qu'est-ce que ce que j'aime ou rejette dit de moi ? est-ce que j'estime qu'il n'y a que

*ce que j'aime qui a de la valeur ? Comment me situe-je vis-à-vis des goûts, potentiellement opposés aux miens, de ceux qui m'entourent ? Ai-je raison et les autres tort ?
N'avons-nous pas tout intérêt à abandonner ce réflexe naturel qu'est la censure pour nous aventurer dans toute la diversité du monde musical ?
Sur la société : Il n'y a pas de démocratie sans liberté d'expression et cette liberté n'existerait pas sans une pluralité d'expressions, notamment artistiques. En cela, il est essentiel de promouvoir une musicodiversité et de rester vigilant aux éventuelles instrumentalisation et restrictions de nos libertés.*

4. Projection du kino : « Smokey »

Le Kino « Smokey » permet d'illustrer les différentes formes que peut prendre la censure musicale mais aussi la logique de résistance dans laquelle s'inscrivent certains artistes et auditeurs-trices.

Consigne :

« Qu'est-ce que raconte cette capsule vidéo ? Qu'est-ce qu'elle met en avant ? »

Echanges attendus :

Smokey est un chanteur burkinabé qui a notamment subi la censure pour sa chanson : « A qui profite le crime ? », un pamphlet politique. Il a été menacé, violenté, sa chanson interdite de diffusion. Les burkinabés se sont saisis de cette chanson et l'ont fait circuler sur internet (+ bouche à oreille). Cette chanson a participé à l'éveil de la conscience de la jeunesse burkinabé. Dans la foulée, un concert réunissant des artistes engagés, dont Smokey, a également été organisé. En octobre 2014, un soulèvement populaire (insurrection) a eu lieu contre le régime du président Blaise Compaoré, ce qui a abouti à sa chute. Smokey dit que « la musique est une arme qui fait moins de victimes que la Kalachnikov ».

e) MISE EN ACTIVITE : autour de la notion de « bon goût » en regard de « mauvais goût » (30'- 35')

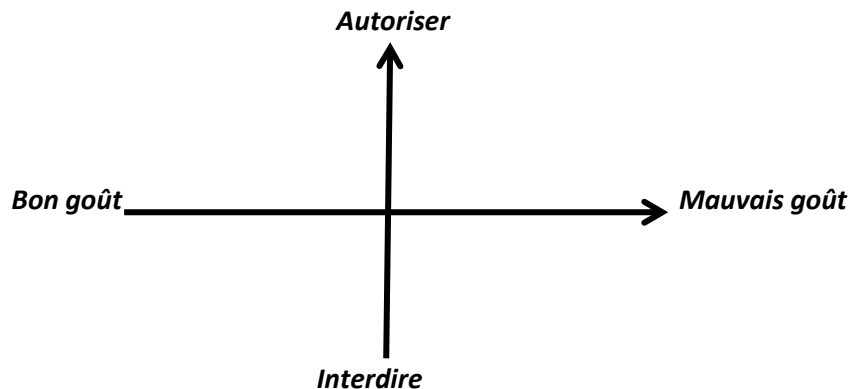
1. Placement de chansons sur un schéma « bon goût » en regard de « mauvais goût », « autoriser » vs « interdire ».

Cette dernière mise en activité vise à approfondir la réflexion au niveau individuel sur notre rapport à la censure, au légitime/illégitime et, de manière plus générale, sur notre échelle de valeurs⁶.

Consigne :

Chaque groupe va reproduire sur une feuille un schéma composé de deux axes : autoriser VS interdire, de bon goût VS de mauvais goût. Chaque personne du groupe va placer chaque production musicale diffusée sur ce schéma. Avant la diffusion de chaque morceau, on citera le numéro dudit morceau et ainsi chacun-e placera ce numéro sur le schéma collectif.

Schéma :



Exemples de musiques à diffuser :

- Musique 1 : Nicki Minaj – Anaconda (sexe, misogynie)
- Musique 2 : Cut killer – Assassins de la Police (violence, incitation à la haine envers une autorité)
- Musique 3 : Vincent Lagaff – La Zoubida (propos racistes, stéréotypes)
- Musique 4 : Die Antwoord – Ugly Boy (bon gout en regard de mauvais gout)
- Musique 5 : Akon & David Guetta – Sexy Bitch (sexe, misogynie)

Consigne :

Par groupe, chacun va tenter de faire apparaître une tendance sur le schéma. Pour cela échanger vos idées, remarques, pensées...Ensuite on comparera ensemble tous les schémas.

⁶ En fonction de votre timing, vous pouvez travailler les mêmes questionnements et objectifs sur base de la diffusion du kino « Autoradio ».

2. Mise en commun par l'animateur, en grand groupe, espace animation

Synthèse et mise en commun

Echanges attendus :

Nous avons tous des goûts variés qui évoluent dans le temps ; nous avons tendance à trouver de mauvais goût ce qui ne correspond pas aux valeurs de notre groupe ou à l'image qu'on veut donner de soi, à se juger les uns les autres sur base de nos goûts, à rejeter certaines productions en se basant sur des idées préconçues, largement acceptées sans examen individuel.

Les goûts du public influencent les artistes, qui peuvent jouer la carte de l'autocensure, du *mainstream* ou encore de la provocation.

Les productions musicales d'une société, et les réactions du public au sens large ; nous parlent de cette société en général.

Ceci étant dit, ce n'est pas parce que nous n'aimons pas quelque chose que nous devons empêcher d'autres personnes de l'apprécier. Il n'y a en effet pas de démocratie sans liberté d'expression et cette liberté n'existerait pas sans une pluralité d'expressions.

3. Projection du kino : « Autoradio »

Le kino « Autoradio » permet d'illustrer la réflexion sur le « bon goût » et le « mauvais goût »

Consigne :

« *Qu'est-ce que raconte cette capsule vidéo ? Qu'est-ce qu'elle met en avant ?* »

Echanges attendus :

Ce kino décrit une situation concrète et déjà vécu par beaucoup. Le conducteur et le passager d'une voiture sont en désaccord concernant la qualité d'une chanson qui passe à la radio. L'un apprécie la chanson tandis que l'autre ne l'aime pas et la critique ainsi que les gens qui écoutent ce type de musique...

f) MOMENT D'EXPRESSION LIBRE (10 à 15')

Infos/ Consigne:

Chaque visiteur est invité à s'exprimer sur un support qui viendra compléter l'exposition.

Cela peut-être : un mot/une phrase clé/un dessin qui viendra rejoindre l'expo, une « référence » musicale pour le groupe suivant, les références d'un article/livre/film sur le thème qui mérite d'être lu, écouté, vu ...